

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

2	Édito	P 3
	Vue d'ensemble du réseau	P 4
	Les instances de la fédération	P 6
	La nouvelle organisation fédérale	P 7
	Feuille de route du projet stratégique 2020-2025.....	P 8
	Adédom, une fédération nationale reconnue	P 9
	Le congrès de Lyon	P 10
	Les combats d'Adédom en 2021	P 12
	Une fédération de proximité	P 14
	Une expertise sur les métiers du domicile	P 18
	Accompagnement de projets	P 23
	Accompagnement quotidien des adhérents	P 26
	Remerciement à nos partenaires	P 31

Après deux années qui resteront dans les mémoires en raison de la crise sanitaire, l'année 2022 est celle d'un retour à la normale, certes relatif, mais qui a permis de reprendre le cours des activités courantes ; pour les associations ainsi que pour la fédération.

Pour les associations du réseau, l'année 2022 est la première année pleine de la mise en œuvre de l'avenant 43. Cette réforme, qui demeure une grande avancée pour la reconnaissance des professionnels et du secteur, a entraîné de grandes difficultés pour beaucoup. Si les problématiques organisationnelles ont été gérées relativement rapidement grâce notamment au soutien de la fédération qui a multiplié ses conseils aux adhérents, il n'en a pas été de même des difficultés financières liées au surcoût engendré par l'avenant 43 non entièrement pris en compte par les autorités de tutelles. Comme fin 2021, Adédom, en lien avec les autres partenaires de l'USB-Domicile, a eu une mobilisation sans faille afin de s'assurer que l'ensemble des activités voit bien les financements en lien avec les surcoûts générés par cet avenant. Pour certains, et nous pensons particulièrement aux Centres de Santé Infirmiers, les négociations ont été très ardues et sont montées au plus haut sommet de l'État. Cette situation a été suivie tous les lundis matin par une réunion avec les autres partenaires sous l'impulsion d'Adédom. Encore une fois, si nous sommes parvenus à une solution pour les CSI, c'est grâce à la détermination d'Adédom à entraîner les autres fédérations afin de ne pas laisser ces structures de côté.

Ce travail de tous les instants, pour la fédération, a finalement permis aux SAAD d'obtenir un financement à la hauteur de leur surcoût et les CSI après une bataille âpre, ont également reçus la promesse, in extrémis, d'un financement spécifique.

Mais l'année 2022 marque aussi le retour du Congrès Adédom après un rendez-vous manqué en 2020. Ce Congrès de Lyon nous l'attendions tous avec impatience et l'attente en valait la peine ! Près de 300 adhérents présents, une quinzaine de partenaires et des moments forts qui resteront de longues années dans les mémoires des participants comme la présence de professionnelles d'interventions venus exposer en séance plénière des cas d'éthique rencontrés au cours de leur parcours professionnel ; ou alors la synthèse des travaux de la journée du jeudi par la troupe d'improvisation « *La tribu du verbe* » ainsi que la très belle soirée festive le long du Rhône.

En 2022, l'équipe de la fédération a aussi répondu à 2115 sollicitations des adhérents. Au-delà des réponses aux adhérents, Adédom a participé à de nombreuses réunions, notamment auprès des ministères de la Santé, des Solidarités du Travail et de l'Économie afin de défendre les intérêts des adhérents. Les adhérents peuvent désormais suivre l'avancée de ces réunions grâce à la « *Lettre politique* » diffusée tous les mois à l'ensemble du réseau.

Ce rapport d'activité dresse un panorama de l'activité de la fédération au cours de l'année 2022. Comme vous le verrez, les membres du Conseil d'administration, du Bureau fédéral, les membres des commissions et l'équipe fédérale ont eu une mobilisation sans faille pour soutenir les associations du réseau et défendre le secteur.

A tous, je vous souhaite une excellente lecture.

Hugues Vidor
Directeur général

VUE D'ENSEMBLE DU RESEAU

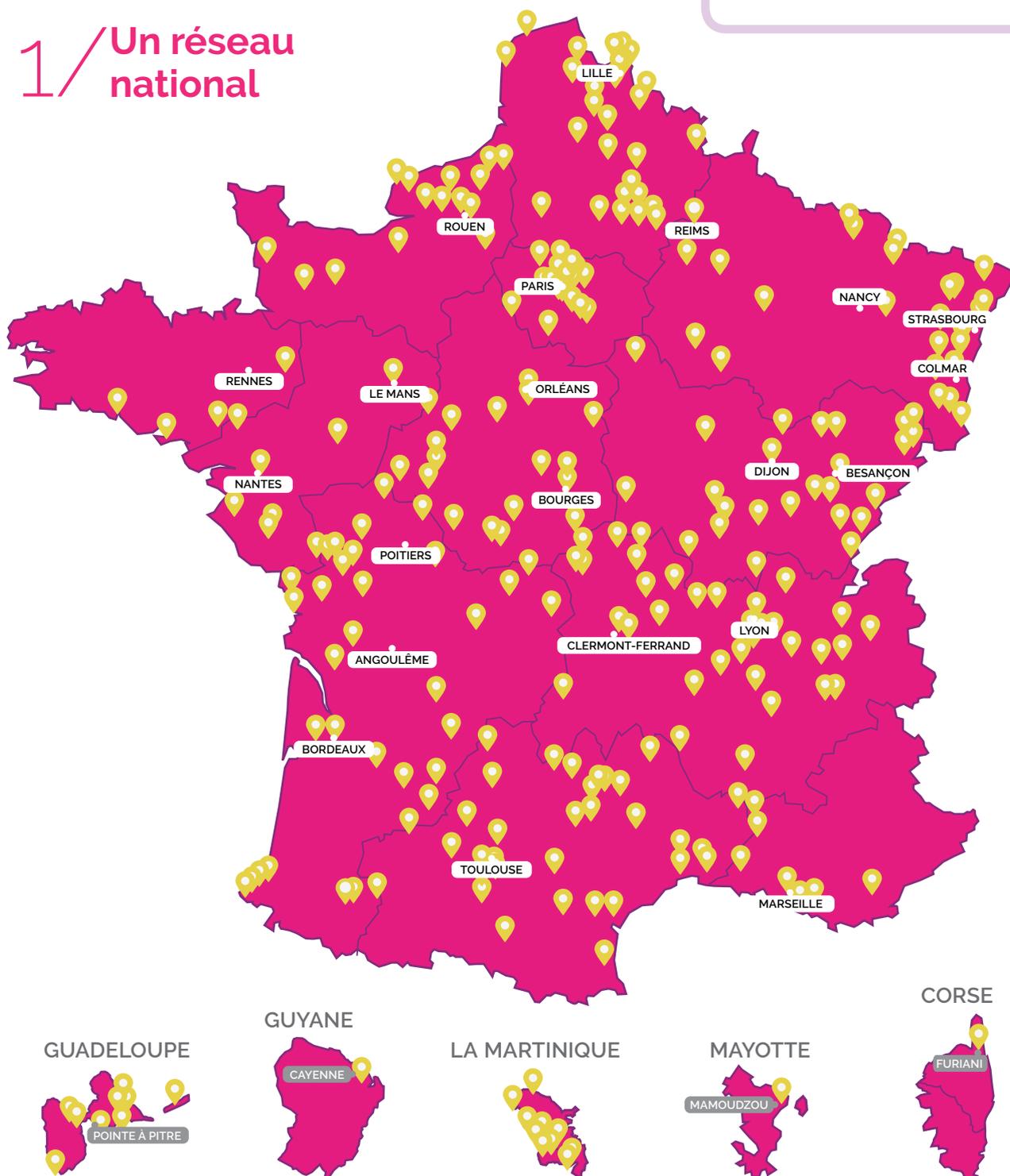
Le réseau Adédom couvre 12 régions métropolitaines ainsi que les régions ultra-marines.

Les 330 associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements.

Le réseau Adédom compte plus de **4000 administrateurs bénévoles** investis au sein du Conseil d'administration des associations adhérentes.

1/ Un réseau national

4



2 / Un réseau en chiffres **922**

La fédération Adédom regroupe services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile répartis en :

52

SAAD familles
(Services d'Aide à Domicile Familles)

8

Accueils de jour

219

SAAD PA
(Services d'Aide à Domicile Personnes Agées)

104

GED
(Garde d'Enfant à Domicile) **handicap et hors atypique**

96

CSI
(Centres de Santé Infirmiers)

17

SPASAD
(Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)

144

SAP
(Services à la Personne)

5

209

SAAD PH
(Services d'Aide à Domicile Personnes Handicapées)

65

SSIAD
(Services de Soins Infirmiers à Domicile)

6

Centres pluridisciplinaires de santé

2

Structures évaluatrices



LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

1 / Conseil d'administration et Bureau fédéral

C'est au cours de l'Assemblée Générale Adédôm du 22 juin 2022 que le Conseil d'administration fédéral a été renouvelé pour le tiers de membres sortants. Le Conseil étant ainsi composé de 24 membres, soit 18 membres issus du Collège « bénévoles » et 6 membres du Collège « salariés ». Au 31 décembre 2022, ses membres sont les suivants :

- **Pour le Collège « bénévoles » :** Christian BAILLY, Jean-Paul BUS, Raymond, CABERTY, François CAPUTO, Jean-Michel CLEMENCEAU, Élisabeth COQUAND, Dominique EVRARD, André FIDAN, Geneviève GAUDIN, Edwige GUEYNARD, Christine HAQUETTE, Odile LALLEMAND, Alain LAPEYRE, Patrick MALPHETTES, Gilles PAILLAT, Gérard PERNETTE, Michel POULARD, Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT.
- **Pour le Collège « salariés » :** Grégory BORNUAT, Pierre BOUDE, Sandrine CERVANTES, Thierry HEIT, Bruno PALANDRE, Éric VERNIER..

Le Bureau fédéral est composé de 8 membres. Au 31 décembre 2022, le Bureau fédéral est ainsi constitué :

- Président fédéral : **Patrick MALPHETTES**
- 1^{er} Vice-Président en charge du Développement : **Michel POULARD**
- 2^e Vice-Présidente en charge des Territoires : **Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT**
- Trésorier fédéral : **Christian BAILLY**
- Secrétaire fédérale : **Odile LALLEMAND**
- Membres bénévoles : **Edwige GUEYNARD ; Gilles PAILLAT, Alain LAPEYRE**
- Membre salarié : **Thierry HEIT**

Le Bureau fédéral et le Conseil d'administration sont garants du bon fonctionnement de la fédération en lien direct avec la Direction générale et l'équipe fédérale, avec lesquelles ils entretiennent des relations régulières, notamment au regard de leur représentation dans les différentes instances et auprès des partenaires institutionnels. À ce titre, ils sont les porte-paroles des positions de la fédération dans leur association et dans les territoires et promeuvent les actions engagées pour les adhérents du réseau Adédôm.

Les Instances fédérales, que composent le Conseil d'administration et le Bureau, se réunissent de façon régulière tout au long de l'année suivant les élections en Assemblée Générale, pour prendre acte d'éléments de communication, accompagner les adhérents – et prospects – ou statuer sur des décisions relatives à des actions à mener, à l'appui de notes et présentations élaborées par l'équipe fédérale – experts dans leurs domaines. En 2022, les Conseils d'Administration se sont déroulés sur 2 jours afin de laisser plus de temps aux débats.

Réunions du Conseil d'administration en 2022

Les 27 et 28 janvier ; les 12 et 13 avril ; le 22 juin (Congrès) ; les 6 et 7 juillet, les 20 et 21 septembre ainsi que les 6 et 7 décembre.

Réunions du Bureau fédéral en 2022

Les 12 et 17 janvier ; les 7 et 8 février ; le 17 mars ; le 5 avril ; le 17 mai ; les 7, 21 (Congrès) et 28 juin ; le 30 juin, le 11 juillet ; le 6 septembre ; le 13 octobre et le 15 novembre.

2 / Commissions fédérales

Animées conjointement par un administrateur fédéral et un membre de l'équipe Adédôm expert dans son domaine, elles sont composées d'une dizaine de personnes issues des associations adhérentes pour échanger sur les dossiers d'actualité qui les concernent, mais aussi apporter leur expertise pour éclairer les administrateurs et autres représentations et répondre aux besoins et aux attentes du réseau en produisant des outils à destination des adhérents.

Ces commissions réunissent des présidents, des directeurs et des responsables de services ou de secteurs :

- Commission Santé, Soins, SPASAD et Accueil de jour
- Commission Technologie et Mutualisation des achats
- Commission Personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Commission Enfance et Familles
- Commission Qualité

3 / Équipe au 31 décembre 2022

Blanche ADOU-NIANGORAN - Chargée d'animation des Territoires / **Marine BACCHETTA** - Chargée de communication / **Estelle GRAS** - Conseillère technique Santé et Soins / **Isabelle HERRY** - Responsable du service Activités du Domicile / **Lucie HOTTIN** - Conseillère technique Aide et Accompagnement / **Audrey LE BCEUF** - Responsable du service Développement, Innovations et Animation des Territoires / **Frédérique PERRIN** - Responsable Qualité / **Yves PIOT** - Responsable du service Fonction Employeur / **Laura BELLOIR** - Responsable Emploi Formation / **Laurent SIMAO** - Responsable du service Administratif et Financier / **Monique SUTTER** - Assistante formation dédiée à Adédôm Formation / **Cindy TAINE** - Juriste droit social / **Florence TAMERLO** - Responsable Aide et accompagnement / **Cyrille TISSOT** - Juriste droit social / **Laëtitia VERDIER** - Secrétaire générale / **Hugues VIDOR** - Directeur général / **David ZEISLER** - Responsable du service Communication et Partenariats

ÉQUIPE ADÉDOM FORMATION

Karishma BALLOO - Assistante formation / **Alexandra MASSON** - Assistante formation / **Christophe TROUSSEU** - Responsable développement de l'OF

LA NOUVELLE ORGANISATION FEDERALE

Après plusieurs mois de réflexion, l'organisation de l'équipe fédérale a été finalisée dans le courant de l'année 2022.

L'évolution de l'organisation de l'équipe fédérale est fondée sur l'alignement entre les besoins des adhérents et l'organisation du travail. La responsabilité de la fédération est d'être à l'écoute des signaux faibles et forts pour ajuster son offre de service. La fédération a donc mobilisé ses expertises et savoir-faire selon une organisation du travail la plus adaptée pour les besoins des adhérents.

dimension projet de la fédération, notamment le programme de modernisation CNSA

- **Service communication et partenariat** est lui aussi en transversalité et traite de la communication tant à l'externe qu'à l'interne
- **Service administratif et financier** qui en complément de la comptabilité de la fédération, accompagne les adhérents sur la gestion financière des structures

1/ Une organisation en services

A l'origine organisée en 10 pôles, l'expertise de l'équipe fédérale se répartit aujourd'hui en 5 services.

- **Service Activités du domicile** qui regroupe tous les thèmes « métiers » de la fédération : PA, PH, familles, enfance, soins, santé et la qualité
- **Services Fonction employeur** qui regroupe tous les sujets liés à son thème : droit social, droit du travail, la négociation sociale, et aussi les sujets Emploi-formation
- **Service Développement, innovation et animation des territoires** qui a une approche transversale et qui regroupe la

2/ Une équipe tournée vers son réseau

Chaque membre de l'équipe s'implique chaque jour, pour répondre aux sollicitations, défendre les intérêts des services et des personnes accompagnées, obtenir des modifications réglementaires, aller à la rencontre des adhérents, participer aux délégations territoriales... C'est un engagement de la gouvernance de la fédération très impliquée dans cette nouvelle organisation.

Enfin, l'équipe est conduite par un binôme de direction (directeur général/secrétaire général) qui coordonne l'ensemble des travaux de la fédération et la représente dans de nombreuses instances à l'externe.



FEUILLE DE ROUTE DU PROJET STRATEGIQUE 2020-2025



8

Le Projet stratégique de la fédération a été adopté en 2019 et sa feuille de route se décline en 4 axes. Chaque année, des actions sont réalisées pour sa mise en œuvre.

1/ Un comité de pilotage

Pour suivre sa mise en œuvre, un comité de pilotage a été créé, à parité entre administrateurs et salariés de la fédération, sa composition évoluant au fur et à mesure des changements de personne. Il s'est réuni à 5 reprises en 2022. Sa composition : Michel POULARD, Dominique EVRARD, Jean-Michel CLEMENCEAU, Christine HAQUETTE, Laetitia VERDIER, Audrey LE BCEUF, David ZEISLER.



2/ Les travaux menés

Une partie des actions menées s'inscrit dans la continuité des années précédentes : la dynamique territoriale qui est un axe fort du Projet stratégique, la communication au travers de la lettre d'information politique et le co-marquage des logos des adhérents...

Autre axe fort de ce Projet stratégique, le fait associatif. En premier lieu, la démarche d'accueil des nouveaux adhérents au sein du réseau a été revue. Elle prévoit un « itinéraire » pour les nouvelles structures qui rejoignent la fédération, afin de découvrir les services de l'équipe fédérale et aussi de rencontrer les adhérents en proximité.

De plus, la réflexion sur la stratégie de conquête se poursuit (axe développement de la fédération). Un dispositif « Ambassadeurs » a été présenté lors de l'Assemblée générale. Ce dernier permet d'avoir des relais de cette stratégie de conquête dans tous les territoires.

Enfin, un groupe de travail associant des adhérents a travaillé à l'amélioration de l'accueil des nouveaux bénévoles. Il a élaboré des outils de communication à remettre à chaque nouveau bénévole au sein des structures, lui présentant les activités et le fonctionnement associatif.

3/ L'implication du Conseil d'administration

En lien avec des actions du Projet stratégique, le Conseil d'administration fédéral a conduit une réflexion tout au long de l'année 2022 sur le fait associatif. Plusieurs experts sont intervenus afin d'alimenter la réflexion des instances sur le devenir du modèle associatif. Cette réflexion est menée jusqu'à l'Assemblée générale 2023.

ADÉDOM, UNE FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE



LE CONGRÈS DE LYON

22-24 JUIN 2022

Adédodom a organisé du 22 au 24 juin 2022 son Congrès biennal à Lyon, au sein de la Cité Internationale. Ce 5^e Congrès de la fédération, qui était particulièrement attendu suite à l'annulation de l'édition 2020 en raison du contexte sanitaire, a réuni environ 300 adhérents venant de toutes les régions de France métropolitaine et d'outre-mer, a été l'occasion de débattre de problématiques liées à notre secteur d'activité.

La thématique retenue pour cette édition était : « **Accompagner la vie au domicile de demain : entre innovation et éthique** ». Afin que les congressistes puissent au mieux appréhender ce sujet, une succession de séances plénières et d'ateliers était organisée toute la journée du jeudi 23 juin.

Journée sur le thème « Accompagner la vie au domicile de demain »

Les séances plénières

Séquence 1 : Quelles seront les personnes que nous accompagnerons demain ?

Avant de savoir comment accompagner la vie au domicile de demain, il nous semblait important de déjà mieux connaître les personnes que nous serons amenés à accompagner. C'est à cette question que la première table ronde a essayé de répondre avec comme titre « *Les fragilités évoluent : comment mieux repérer, identifier, prévenir et agir pour maintenir la place de la personne dans la société ? Quelle prise en compte de la place des aidants ?* ».

Les intervenants de cette table ronde : Claude VOLKMAR (Sociologue), Thierry CLÉMENT (Directeur des services sociaux de l'Ain), Grégory BORNUAT (Directeur Ain Domicile Services) et Hugues VIDOR (Directeur général Adédodom).

Séquence 2 : La notion de domicile

Au cœur de l'activité des adhérents Adédodom, la fédération du domicile, la notion de domicile est pourtant mouvante en fonction des époques, des cultures et même du ressenti de chacun. Sur cette notion si particulière de domicile, Adédodom a souhaité une approche non pas technique ou juridique mais plutôt philosophique. C'est ainsi qu'Adédodom a demandé à Jean-Jacques NILLES, philosophe spécialisé dans l'éthique et fin connaisseur de notre secteur, de nous donner sa vision sur cette notion de domicile.

Séquence 3 : L'éthique

Cette dernière séquence a été divisée en deux temps distincts. Le premier a été l'occasion, dans le cadre d'une table ronde intitulée « *L'éthique comme ressource lorsque les cas de conscience s'invitent dans l'accompagnement quotidien des personnes* », d'avoir les témoignages d'intervenants de terrain, de directeurs, d'accompagnants... qui ont chacun expliqué des cas d'éthique qu'ils ont vécus. A ces questionnements auxquels tous les professionnels du domicile sont confrontés un jour,





Assemblée générale

Dans le cadre du Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée Générale d'Adédôm du 22 juin à Lyon, Patrick MALPHETTES a été réélu Président de la fédération. Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration ont également été élus. L'Assemblée générale a par ailleurs validé les orientations présentées pour l'année à venir.

deux spécialistes de l'éthique, une juriste et un philosophe, ont apporté leur éclairage et analyse en généralisant chaque cas afin que cela soit profitable à tous.

Les intervenants de cette table ronde :

Amida BRIKH (AVS - association Arcades Santé), Karine CHANTIER (Infirmière - association AIVAD), Delphine MONTESSUIT (Directrice - Accueil de Jour « Aux Lucioles »), Ana PEREZ (TISF - association ADIHAM), Jean-Jacques NILLES (Philosophe) et Marie-France CALLU (Juriste).

Le deuxième temps de cette séquence a été un propos conclusif par Jean-Jacques NILLES qui a apporté aux congressistes son regard sur cette notion d'éthique.

Les ateliers

Session 1 : Le domicile : de quoi parle-t-on ?

- Atelier « *Qu'est-ce que le domicile ? Une approche philosophique* »
- Atelier « *Comment le domicile peut-il être un élément de la prévention de la perte d'autonomie ?* »
- Atelier « *Quelles limites à l'accompagnement au domicile, quelles alternatives ?* »
- Atelier « *Quelles interventions dans le domicile du " futur " ?* »

Session 2 : Les Innovations

- Atelier « *Devenir une organisation innovante : comment cultiver et entretenir les conditions favorables à l'émergence d'innovations au sein des organisations ?* »
- Atelier « *Les innovations techniques/technologiques/services* »
- Atelier « *Les innovations managériales* »
- Atelier « *Comment financer l'innovation et avoir un modèle économique viable ?* »

Les autres ateliers

ESMS Numérique

Afin de mettre en évidence l'importance du programme ESMS numérique, Adédôm a décidé de consacrer un temps dédié à cette thématique à l'occasion de son Congrès.

- Atelier « *ESMS Numérique : qu'est-ce que c'est ?* »
- Atelier « *Numérique en santé pour les CSI* »
- Atelier « *Monter une grappe avec Arche* »
- Atelier « *Monter une grappe avec XIMI* »

Activités des adhérents

La dernière session d'ateliers du Congrès a été consacrée aux activités des adhérents avec des ateliers en lien avec la Qualité, les CSI, Les Services autonomie et Les SAAD Famille.

- Atelier « *Évaluation qualité des ESSMS* »
- Atelier « *Les services autonomie* »
- Atelier « *Les SAAD Famille* »
- Atelier « *Le CSI, acteur principal de la santé de demain* »

Village partenaire

Le Congrès Adédôm était également l'occasion pour les adhérents d'aller directement à la rencontre des partenaires de la fédération et des principaux prestataires du secteur.



AG2R LA MONDIALE



Groupama



Ximi Xelya MON EFFICACITÉ MULTIPLIÉE

LES COMBATS D'ADÉDOM EN 2022

1/ Financement de l'avenant 43

Au cours de l'année 2022, la fédération s'est fortement mobilisée, comme en 2021, pour obtenir le financement des surcoûts de l'avenant 43 pour l'ensemble des activités. Elle reste aussi investie dans le dialogue social de la Branche de l'Aide et du Soins à domicile.

Financement des SAAD PA/PH

Dans le cadre de réunions entre la CNSA, la DGCS, la DSS et l'USB, la mobilisation de la fédération a porté sur le montant du surcoût APA/PCH de l'avenant 43 en 2022. Pour rappel, la LFSS 2022 prévoyait une enveloppe de 260 millions pour le financement des surcoûts par la CNSA. Un décret en Avril 2022 est venu préciser que le financement s'opérerait par versement d'un forfait horaire. Le premier montant de 3,40 €/heure annoncé par la CNSA le 12 juillet était insuffisant.

L'USB, dont la fédération, a donc proposé une enquête, dont les résultats représentatifs ont démontré que le surcoût de l'avenant 43 était de 4,45 €/heure APA/PCH en 2022.

L'action de la fédération auprès du Cabinet du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées en novembre a permis à ce dernier d'indiquer que le montant du forfait serait augmenté à 4,10 €/heure pour 2023 (par amendement dans le PLFSS 2023). Cet arbitrage a été accueilli favorablement par Adédom, qui a cependant demandé la rétroactivité pour 2022 de ce montant. Celle-ci a été annoncée lors du conseil d'administration de la CNSA le 8 décembre 2022.

L'action constante auprès des pouvoirs publics a permis d'obtenir une aide financière de la CNSA aux départements de 261 millions pour les SAAD, dans le cadre de la loi LFSS pour 2023. Parallèlement, l'actualisation périodique en 2022 de la cartographie USB sur la situation du financement des SAAD tarifés et non tarifés par département a permis de faire remonter régulièrement les difficultés auprès de la DGCS et du Cabinet des Ministres.

Le combat de la fédération est désormais son financement effectif et pérenne par les pouvoirs publics nationaux et locaux, véritablement fléché vers les structures. La fédération milite pour une prise en compte réelle et effective de cet impact financier dans la tarification des services d'aide à domicile, sur l'ensemble des territoires, de manière uniforme, pour les salariés, les structures et les bénéficiaires.

Financement des CSI

Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022 et après une forte mobilisation de la fédération et de son réseau, le Premier Ministre Jean Castex avait annoncé la mise en place d'un fonds d'urgence visant à financer, via les crédits du Fonds d'Intervention Régional des ARS, une partie des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention collective de l'aide, des soins, de l'accompagnement et des services à domicile pour les Centres de santé infirmiers (CSI).

Consciente que les 4 millions d'euros dédiés au fonds d'urgence ne permettaient pas d'assurer la pérennité des CSI, la fédération a poursuivi sa mobilisation toute l'année 2022 en multipliant les communications sur le sujet et les rencontres institutionnelles, en partenariat avec les autres fédérations concernées (ADMR, C3SI et UNA).

En février 2023, le gouvernement a finalement accepté de débloquer 11 millions d'euros pour assurer la survie des centres.

En parallèle, et en réponse aux inquiétudes régulièrement remontées par les fédérations du domicile quant à la pérennité des centres de santé, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été mandatée au cours de l'année 2022 pour réaliser une mission chargée d'analyser la situation économique globale des Centres de Soins Infirmiers et de proposer un plan d'action pour remédier à leurs difficultés financières.

Les grands rendez-vous

- **8 décembre** : Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- **14 novembre** : Jean-Benoit DUJOL, Directeur de la Direction générale de la Cohésion sociale
- **12 juillet** : Virginie LASSERRE, Directrice de la Direction générale de la Cohésion sociale
- **28 avril** : Nicolas GRIVEL, Directeur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales



La fédération a naturellement été entendue dans le cadre de cette mission, dont les conclusions devraient désormais être discutées dans le cadre d'un groupe de travail, piloté par le ministère de la Santé et de la Solidarité, qui permettra d'identifier les leviers et les actions permettant de sécuriser structurellement et de façon pérenne le modèle économique des CSI.

Financement des SAAD Familles

La fédération s'est mobilisée en début d'année pour le maintien de financement pour les SAAD Familles qui ont connu une baisse d'activités importante suite aux différentes vagues de Covid-19. La CNAF ayant été sollicitée, a prolongé le dispositif précédent pour le maintien des financements de janvier à juillet 2022.

Une nouvelle action a été déclenchée en fin d'année, les SAAD Familles étant de nouveau en difficultés financières. Un courrier, en interfédération, a été adressé à la Présidence et à la Direction générale de la CNAF afin d'attirer leur attention sur le besoin urgent de financement des SAAD Familles pour 2023 en raison de l'augmentation des charges supportées dans le contexte inflationniste : revalorisation de l'indemnité kilométrique (avenant 50), revalorisation de la valeur du point (avenant 51 et 52) ou encore revalorisation des salaires et classification des emplois (avenant 43). Un chiffrage a alors été réalisé pour obtenir d'un fonds d'urgence et de soutien.

2 / Travaux menés au sein de la Branche de l'Aide et du soin à domicile

Réforme du système de classification et de rémunération

En 2022, la fédération s'est fortement mobilisée sur le financement de l'avenant 43 relatif au système de classification et de rémunération.

Politique salariale

Lors de la Conférence salariale du 24 février 2022, la DGCS n'a pas indiqué pour la première fois d'évolution de l'enveloppe financière sur la branche BAD, ni sur les autres branches.

La fédération s'est mobilisée, notamment auprès de la DGCS à plusieurs reprises pour obtenir le financement des avenants 51, 52 et 54 sur la valeur du point, ainsi que l'avenant 50 sur l'indemnité kilométrique.

Prévoyance

En 2022, les organismes assureurs ont alerté les partenaires sociaux sur la situation du régime de prévoyance de branche et la nécessité de négocier des mesures de redressement en raison de comptes de résultat déficitaires en 2021.

Les assureurs/réassureur ont décidé unilatéralement de résilier à titre conservatoire fin juin 2022 le régime collectif de prévoyance de la branche au 31 décembre 2022, afin que les partenaires sociaux puissent négocier et aboutir à la signature d'un avenant.

Les partenaires sociaux, dont la fédération, avaient immédiatement réagi par un courrier du 12 juillet 2022 en réaffirmant leur



13

volonté de parvenir à équilibre financier du régime collectif de prévoyance.

Ils ont abordé dans le cadre d'une négociation dès le 5 octobre les possibilités d'envisager les différentes options d'évolution des garanties et des cotisations, dans l'intérêt des associations et des salariés, aboutissant à la signature de l'avenant 55 le 24 octobre.

Parallèlement, les partenaires sociaux, dont la fédération, ont décidé d'actualiser le Protocole Technique et Financier (PTF) Prévoyance de 2011 (comptes de résultat, produits financiers, provisions, frais de gestion...) régissant les relations avec les assureurs/réassureur. **Les partenaires sociaux ont considéré que ces deux négociations étaient indissociables vis-à-vis des assureurs et du réassureur.**

Le nouveau PTF du 24 octobre 2022 a été signé par les partenaires sociaux signataires de la CCN BAD, mais pas par les assureurs/réassureur. Il prévoit une meilleure revalorisation des produits financiers afin d'améliorer le niveau de rémunération des provisions, l'obligation pour les assureurs de transmettre les éléments de ligne à ligne relatifs aux affiliations, cotisations, prestations et provisions mathématiques afin de mieux piloter le régime, enfin les conséquences liées à la résiliation de Malakoff-Humanis au 31 décembre 2022 de la branche sur les comptes de résultat.

Face au désaccord des assureurs/réassureur sur les conséquences du retrait de Malakoff-Humanis de la branche, les partenaires sociaux, en décembre, ont décidé de ne pas donner une suite favorable à leur demande de supprimer ce point dans le PTF, et ont donné mandat à l'actuaire de trouver une solution acceptable.

Elections présidentielle et législatives

Adédôm a été à l'initiative de l'élaboration d'une plateforme commune avec les fédérations de la Branche, contenant 23 propositions articulées autour de 5 axes. Adédôm a rencontré 3 équipes pendant la campagne présidentielle : LaREM, LR et PS. La plateforme a été ensuite diffusée au réseau pour transmission aux candidats aux élections législatives.

UNE FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ



LA VIE TERRITORIALE

« La diversité des territoires est la richesse du réseau »

La vie du réseau

2022 a marqué la poursuite de la nouvelle dynamique territoriale avec le Tour de France des territoires qui ne s'est pas fait sans obstacle (report des journées en raison de la reprise de la Covid-19 en décembre 2021), et l'accompagnement des délégués territoriaux via deux séminaires entre autres. Ces actions ont été menées dans la poursuite du déploiement des 4 objectifs de la vie territoriale.

Les délégations territoriales

Au sein du réseau Adedom, il y a 13 délégations territoriales, animées sur chaque territoire par un délégué territorial, coopté par les adhérents de sa région et dont la nomination est validée par le Conseil d'administration fédéral.

Les délégués s'appuient sur une équipe territoriale dont la composition peut varier pour s'adapter aux réalités, qu'elles soient liées à la géographie, à la taille ou aux activités représentées.

Liste des délégués territoriaux et délégués territoriaux adjoint en 2022

Territoire	Nom	Association
Auvergne-Rhône-Alpes	Elisette PRADES	Association Sève
	Jérôme RAYNAUD (adjoint)	Val de Cher services
Bretagne	Elise GOUGEON	Proxim Services Pays de Lorient
Centre-Val de Loire	Raynal MERLIN	Association Proximité Services
Île-de-France	David LAVEAU	AMFD Sceaux
Guadeloupe	Raymond CABERTY	Association « Accueil la providence »
Martinique	André GERCE	ADAFEA
Nouvelle-Aquitaine	Pierre BOUDE	ASSAD CONDOM
	Marie-Christine ROSSARD (adjoint)	Association de coordination du soin et de l'aide à domicile (ACSAD)
	Alain LAPEYRE (adjoint)	AID 64
Pays de la Loire	Marie-Laure PAVAGEAU	UDAMAD
Grand Est	Christine HAQUETTE (co-délégués)	2APA
	Alain LABRE (co-délégués)	CCAS Centre de soins infirmiers
Sud PACA Corse	Rémi ROSANO	Art de Vivre et Bien Etre
Normandie	Matthieu ROUZEE	ADEF 76
Bourgogne Franche-Comté	Julien GHYS	GEAID 71

Soit : **13 délégués territoriaux Adedom** et **3 délégués adjoints territoriaux Adedom**

Accompagnés au sein des équipes territoriales de **47 délégués départementaux + 17 délégués activités**

Accompagner les Délégués territoriaux : 2 séminaires

Ces journées ont été l'occasion pour les délégués de se retrouver, d'échanger, et de s'informer/se former.

Séminaire de mai 2022

Un Bilan du tour de France et une rétrospective de l'action territoriale, des actualités du secteur, projet territorial, temps d'échanges, apports mutuels et formation « Représenter Adedom et parler au nom d'un collectif ».

Séminaire de décembre 2022

Formation « Media Training et prise de parole en public » par un intervenant extérieur, actualités nationales, prise de la température des territoires, et la grande nouveauté de ce séminaire, un temps commun avec le Conseil d'administration Adedom et une intervention sur « le fait associatif ». Présentation du programme ESMS numérique avec des acteurs du GRADeS, du Collectif Systèmes d'information Médico-Social Ile-de-France et de l'ARS IDF.

Zoom sur une action territoriale

Collectif régional interfédéral Bretagne

Dans un contexte de crise sanitaire et face aux difficultés de recrutement dans les métiers de la santé et des solidarités, un Collectif interfédéral breton s'est créé pour faire entendre la voix du secteur privé non lucratif.

Ce Collectif interfédéral régional se réunit régulièrement depuis près de 2 ans et a mené de nombreuses actions concertées pour alerter les pouvoirs publics. Dans un esprit pro-actif et co-constructif, il est par ailleurs attentif à accompagner, d'un volet de propositions, ses alertes répétées sur les capacités actuelles des acteurs bretons.

Le Collectif a en effet alerté les pouvoirs publics, mais aussi le grand public, sur la dégradation des conditions des métiers du soin et de l'accompagnement. Face à de fortes tensions financières et à des difficultés de plus en plus prégnantes de recrutement et de fidélisation de professionnels, c'est en effet

la pérennité du secteur et de l'accompagnement des personnes vulnérables qui est en jeu.

Le Collectif demande aux pouvoirs publics un plan ambitieux pour la santé, le social, le médico-social (personnes âgées et personnes en situation de handicap), l'autonomie et les solidarités, abordant simultanément les questions de financement, de structuration et de gouvernance de l'offre de soin et d'accompagnement, ainsi que de formation du personnel pour assurer la viabilité de ce secteur.

Elise GOUGEON

Déléguée territoriale Bretagne et Directrice de l'Association Service d'aide et d'accompagnement à domicile Pays de Lorient et Cornouaille

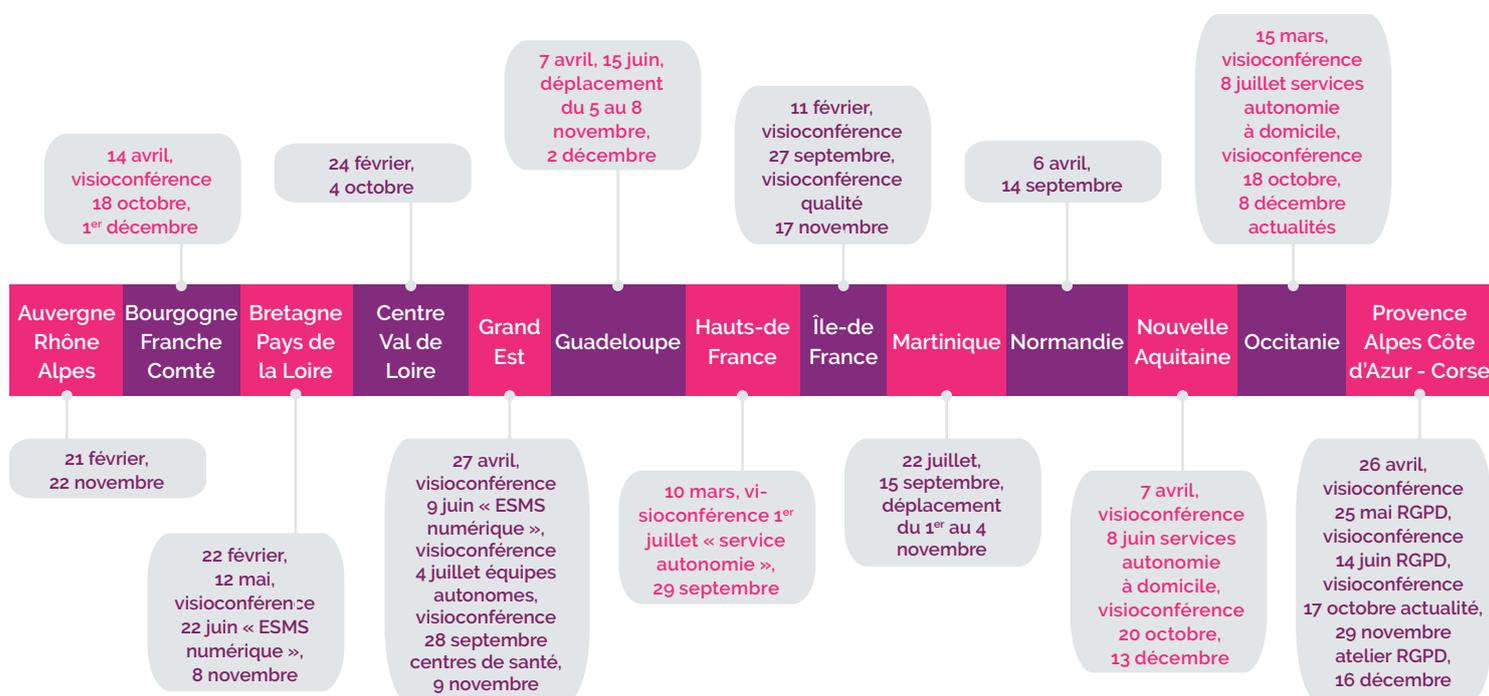


45 rencontres territoriales

La dynamique territoriale et la création de lien entre les adhérents passent par des temps de rencontres des délégations territoriales (deux journées annuelles en présentiel par délégation et des temps en visioconférence selon le besoin).

En 2022, à la suite du Tour de France des territoires, quelques réunions territoriales ont été organisées entre le mois d'avril et juin pour répondre aux besoins d'échanger une fois par se-

mestre. Cela a été le cas pour les territoires dont le Tour de France s'est déroulé fin 2021. Puis comme prévu par la nouvelle organisation, des réunions au second semestre ont eu lieu sur l'ensemble des territoires. Au total, c'est 45 réunions et visioconférences territoriales qui ont été organisées en 2022 et un déplacement dans les Antilles (Martinique puis Guadeloupe). D'autres temps d'échanges ont eu également eu lieu, à l'initiative des délégués territoriaux de la Guadeloupe et Martinique, Raymond Caberty et André Gercé.



Au programme de ces réunions

Des actualités du secteur : service autonomie, congrès à Lyon 2022, Numérique en santé / ESMS Numérique, des temps d'échange par activité, Temps d'échange par activité (CSI, Famille et PA/PH, SSIAD), vie territoriale, équipes autonomes et responsables, financement avenant 43, avenants 51 et 52, Dispositif 1000 premiers jours, dotation qualité, évaluation HAS, projets territoriaux, mutualisation,

- Associé à ces journées, des temps d'échange en petit groupe ou par activité, également des temps de partage de leurs projets, leurs besoins et découvertes pour toujours plus d'échanges et de coopération.
- Des échanges avec des partenaires locaux pour se comprendre et apprendre : intervention des GRADeS (accompagnement et services) et ARS sur le numérique en santé Unifformation (les aides, les actions sur le recrutement) ...

LE TOUR DE FRANCE DES TERRITOIRES

Le Tour de France des territoires 2021/2022 engagé par la fédération Adédodom avait 3 objectifs :

- **Affirmer la présence de la fédération** sur le terrain, « en proximité » après plus de 18 mois sans réunion physique
- **Répondre directement aux interrogations** des adhérents sur les sujets forts (dont l'avenant 43 et le recrutement)
- **Soutenir les nouvelles délégations** territoriales.

En 2022, 7 événements ont eu lieu en présentiel entre le 11 février et le 24 mars en Ile-de-France (Malakoff), Auvergne Rhône-Alpes (Bourgoin-Jallieu), Bretagne & Pays-de-Loire (Nantes), Centre Val-de-Loire (Orléans), Occitanie (Narbonne) et Hauts-de-France (Lille). Pour les Antilles, une première réunion en visioconférence a eu lieu le 29 mars, suivi d'un déplacement en novembre (cf. déplacement aux Antilles).

5 événements de ce Tour ont eu lieu au dernier trimestre 2021.

Des adhérents engagés pour faire vivre leur territoire !

La reprise de la Covid-19 en décembre 2021 a contraint au report des journées initialement prévues au mois de janvier 2022. Cela n'a pourtant pas été un frein pour les adhérents qui se sont largement mobilisés pour participer à l'édition de leur territoire, en présentiel, et en visioconférence pour les Antilles.

Cette seconde édition du Tour de France a mobilisé 140 participants du réseau, 11 personnes de l'équipe fédérale ainsi que le président fédéral et les 2 vice-présidents et administrateurs fédéraux.

Des attentes fortes

La reprise de la Covid-19 a non seulement perturbé le calendrier du Tour de France, mais a contraint la fédération à modifier une partie du programme pour les sept dernières journées. Le programme de ce Tour a été centré sur la dynamique territoriale et la vie fédérale :



Dynamique territoriale



Projets innovants
Expériences



Activité



Congrès

20 participants
en moyenne
à chaque
événement



49 %
des associations
représentées
en moyenne

La vie territoriale était au cœur du programme, ce qui a permis de **poursuivre la construction des équipes territoriales** et de réfléchir autour des **projets territoriaux** en lien avec leur activité et les difficultés qu'ils rencontrent. Aspect du programme qui se recoupe avec **des attentes** liées à la dynamique de réseau, au partage entre adhérents : « *Faire vivre le collectif/ connaître les projets des associations pour une mise en commun* », « *Rompre l'isolement, créer des contacts* », « *Echanger avec des pairs* ».

Bilan du Tour de France 2021/2022

101 évaluations ont été recueillies et analysées. L'intérêt fort des participants pour cette journée et leur engagement et leur

mobilisation ont été mis en avant. Les participants ont adhéré au nouveau format de réunion, notamment le travail en petit groupe ou en atelier.

A bientôt donc pour la 3^e édition du Tour de France Adédom des territoires, en 2023 !



Focus sur les DOM

- 18 associations adhérentes en Martinique et Guadeloupe
- Raymond CABERTY Délégué territorial de Guadeloupe et administrateur fédéral
- André GERCÉ Délégué territorial Martinique.

Présence sur place des représentants de la fédération (Patrick MALPHETTES, Hugues VIDOR et Audrey LE BŒUF) du 1^{er} au 9 novembre 2023. Co-construit avec les délégués territoriaux, le programme de ce déplacement en Martinique puis en Guadeloupe a permis :

1. D'échanger avec les adhérents sur leurs problématiques et les informer des actualités nationales. Une rencontre avec les organisations syndicales de Guadeloupe a également eu lieu afin d'évoquer ensemble et de manière très libre les difficultés du secteur et les moyens d'action,

2. D'être à l'initiative sur ces deux territoires d'une information collective et d'échanges vifs sur la mise en œuvre de la réforme des services autonomie, en présence de structures adhérentes et non adhérentes, et de pouvoirs publics (CD de Guadeloupe, Collectivité territoriale de Martinique et ARS de Martinique et Guadeloupe),
3. De rencontrer les représentants des collectivités et partenaires et accroître la reconnaissance de l'utilité d'Adédom, remonter les problématiques des services sur le territoire et faire des propositions.

Raymond CABERTY et André GERCÉ, en tant que délégués territoriaux de ces territoires, se sont beaucoup impliqués pour construire un programme permettant à la fois de nombreux temps d'échanges et aussi des temps « stratégiques » avec les institutionnels. Merci à vous !



ADÉDOM : UNE EXPERTISE SUR LES METIERS DU DOMICILE

SANTÉ ET SOINS

18

1 / Une expertise au service du réseau

La fédération accompagne ses adhérents dans la gestion quotidienne de leurs activités santé et soins en élaborant des notes techniques, des informations sur l'évolution de la réglementation, des modèles et outils ainsi qu'en répondant à leurs questions.

L'année 2022 pour le champ Santé et Soins, c'est ainsi :

- Des réponses à près de 300 sollicitations ;
- De nombreux échanges téléphoniques avec les adhérents ;
- Des visio individuelles ou régionales, en lien avec les délégués territoriaux, permettant d'échanger autour de problématiques spécifiques ou sur des tendances de fond ;
- La poursuite des visites sur sites.

L'accompagnement des adhérents par le pôle Santé et Soins a notamment porté sur les sujets suivants :

- Le Ségur de la santé et le financement de l'avenant 43 ;
- L'évolution des mesures de gestion de la crise sanitaire en lien avec l'abrogation de l'état d'urgence sanitaire ;
- Les limites de compétences des intervenants à domicile ;
- La réglementation concernant la communication et la distinction entre communication et publicité ;
- Les cotations de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)

Des visio thématiques sur des sujets d'actualité tels que la réforme de la tarification des SSIAD, la réforme des services autonomie à domicile, la mise en œuvre de l'avenant 4 à l'Accord national des centres de santé ou encore le financement de l'avenant 43 pour les centres de santé, ont été organisées.

Ces espaces de communication ont permis au pôle Santé et Soins d'informer le réseau sur l'état d'avancement de sujets hautement stratégiques et de favoriser les échanges entre pairs ainsi qu'avec l'équipe fédérale.

En outre, une enquête sur l'intégration des associations gestionnaires de services de soins à domicile dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) a été réalisée auprès du réseau, en lien avec la commission Santé, Soins, SPASAD et Accueils de jours. Cette enquête, à laquelle



40 associations ont accepté de répondre, a permis notamment de dégager les résultats suivants :

- Plus d'une association gestionnaire de service de soins à domicile adhère à au moins une CPTS, lorsqu'il en existe une sur son territoire.
- Parmi ces associations membres d'une CPTS, plus d'un tiers ont intégré la gouvernance, un quart d'entre elles ont été porteuses du projet.

Les délégations territoriales et l'atelier du congrès « *Le CSI : acteur principal de la santé de demain* » ont été autant d'occasion de rappeler au réseau les missions des CPTS et les enjeux attachés à l'intégration des structures du domicile dans ces dispositifs d'organisation coordonnée.

2 / Commission Santé

La commission « *Soins, Santé, SPASAD et Accueils de jour* » s'est réunie quatre fois en 2022.

Ces réunions ont été l'occasion, pour la fédération et les membres de la commission, d'aborder plusieurs enjeux liés à l'évolution du système de santé et d'adopter des positionnements fédéraux vis-à-vis d'eux.

3 / Porte-parole des intérêts du réseau

Négociation de l'avenant 4 à l'accord national des centres de santé

Intervenant après un an de négociations et s'inscrivant dans un contexte de négociations sur l'exercice coordonné et de crise sanitaire exceptionnelle, l'avenant n°4 à l'Accord National a été signé le 14 avril 2022 par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et l'ensemble des organisations gestionnaires des centres de santé, dont la Fédération. L'avis portant approbation de cet avenant a été publié au Journal Officiel du 5 octobre 2022.

En lien avec le Regroupement National des Organismes Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS), le pôle Santé et Soins a participé à ces négociations et a fait en sorte que certains indicateurs, initialement réservés aux seuls centres de santé polyvalents, soient également appliqués aux CSI.

Des outils et corpus documentaires ont été créés ou mis à jour et ont été mis à disposition du réseau afin d'accompagner les centres de santé dans la campagne 2023 de remplissage de la plateforme e-CDS.

Un groupe de travail piloté par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), auquel le pôle prend part, se réunit en outre régulièrement depuis la fin d'année 2022 afin de construire les outils pérennes qui permettront aux structures de répondre aux nouveaux indicateurs.

Suivi et participation aux travaux sur le numérique en santé

La Fédération participe activement aux travaux conduits dans le cadre du déploiement de la feuille de route du numérique en santé 2019-2022 par la Délégation ministérielle du numérique en santé (DNS), en lien avec l'Agence du numérique en santé (ANS), réunissant à la fois professionnels de santé et médico-sociaux, experts, directeurs de systèmes d'information, représentants institutionnels, fédérations et éditeurs.

Le service Activités du domicile s'est particulièrement investi dans les travaux menés par :

La « Task Force Médecine de Ville » :

Afin de soutenir les médecins de ville, libéraux ou salariés de centre de santé médicaux et polyvalents, dans l'acquisition de logiciels métiers compatibles avec les services et référentiels numériques socles qui garantissent la sécurité et la fluidité des échanges (Identité nationale de santé (INS), DMP-Compatibilité, Messagerie sécurisée de santé (MSSanté), application mobile carte vitale (ApCV), e-Prescription unifiée), un financement sous forme d'achat pour compte, sans reste à charge pour les structures, a été mis en place par l'Etat. Des financements à l'usage ont également été définis dans le cadre de l'Accord national des centres de santé.

Un accompagnement via plusieurs canaux de communication (notes d'information, articles de newsletter, communications spécifiques, délégations territoriales, accompagnement individuel...) a été proposé aux structures concernées afin de leur permettre d'accomplir leurs démarches dans le respect du calendrier défini par le ministère.

La mise en place d'un dispositif similaire pour les infirmiers libéraux et salariés de centres de santé infirmiers est prévue sur les années 2023-2024.

La « Cellule Éthique du numérique » :

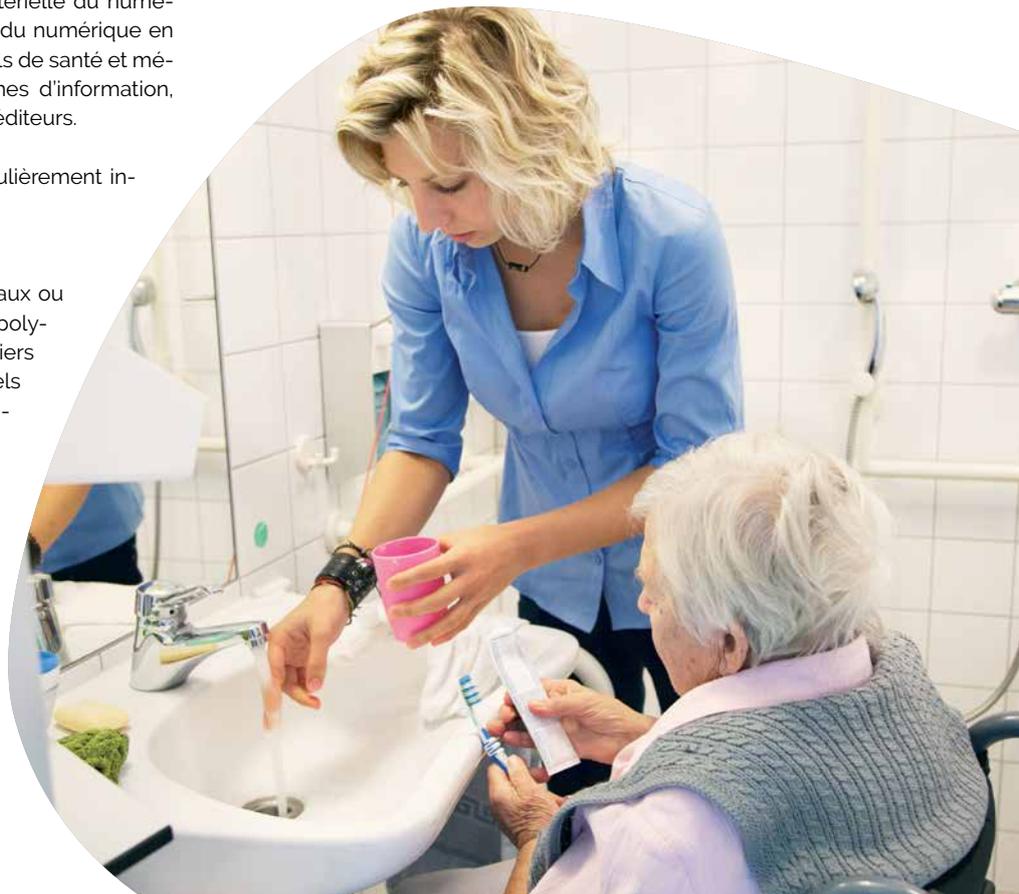
La cellule éthique du numérique en santé, déclinée en onze groupes de travail, a pour mission de faire de l'éthique en élément central du virage numérique en santé en développant des outils pratiques de sensibilisation des usagers, des professionnels de santé, et des industriels et en proposant des grilles d'évaluation de l'éthique des systèmes, services et outils numériques et des recommandations permettant d'intégrer l'éthique, au même titre que la sécurité et l'interopérabilité, dès la conception de nouvelles solutions.

Le service Activités du domicile a pris part aux travaux du GT 11 visant à l'élaboration d'une série de critères éthiques pour sensibiliser, acculturer et faire progresser le secteur médico-social sur la thématique de l'éthique du numérique en santé ainsi que d'une grille permettant l'auto-évaluation de la dimension éthique d'un système d'information médico-social.

Les travaux se poursuivront sur l'année 2023.

Réforme de la tarification des SSIAD

Tout au long de l'année 2022, le Pôle Soins et Santé a participé activement à la construction de la réforme du financement des services délivrant des prestations de soins au domicile des personnes âgées, en situation de handicap, ou atteintes de pathologies ou affections chroniques.



S'appuyant sur les échanges en Commission Santé, le pôle a pu faire valoir le positionnement de la Fédération lors des groupes de travail ou par le biais de contributions écrites.

Les nouvelles règles de tarification et les nouvelles modalités de financement qui, conformément à la loi, tiendront compte du niveau de perte d'autonomie et des prises en charge en soins des personnes accompagnées, seront définies par un décret en Conseil d'État qui devrait être publié au printemps 2023.

Audition de la fédération au Sénat sur le projet de loi « Équité territoriale face aux déserts médicaux et accès à la santé pour tous »

Sollicitée sur une proposition de loi visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la

santé pour tous, la Fédération a été auditionnée par Mme Annie LE HOUEROU, rapporteure pour la commission des affaires sociales au Sénat.

La table ronde, qui a réuni le 24 novembre 2022 Adédom, la Fédération des mutuelles de France, la Fédération nationale de la mutualité française et la Fédération nationale des centres de santé, a notamment permis de d'échanger sur les avantages de l'exercice coordonné, la nécessité de capitaliser sur les compétences existantes et sur la régulation de l'offre médicale de premier recours.

La Fédération a saisi cette occasion pour réaffirmer le rôle majeur des centres de santé infirmiers comme moyen de réponse aux besoins en soins sur le territoire.

20

Les grands enjeux du service la réforme des Services Autonomie à domicile

L'article 44 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 a prévu une restructuration de l'offre de services à domicile pour les personnes âgées et handicapées en annonçant la mise en place des services autonomie à domicile (SAD), à compter de la publication d'un décret devant intervenir le 30 juin 2023 au plus tard. Ces services remplaceront les actuels SAAD, SSIAD, SPASAD et SPASAD « *intégrés* ».

Après une première phase de travaux préparatoires du mois de juin au mois d'août 2022 avec la réalisation d'une série d'échanges entre la DGCS et des fédérations du secteur, des conseils départementaux et des ARS, une deuxième phase a débuté au mois de septembre 2022 avec la mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif principal a été de contribuer à la rédaction des articles codifiés et à l'écriture du cahier des charges des services autonomie à domicile.

Les échanges relatifs à l'élaboration du cahier des charges des services autonomie se sont quant à eux tenus sur le premier trimestre 2023.

L'impact de la réforme des SAD sur les SAAD familles

Cette réforme emporte des conséquences sur le décret relatif à l'activité des SAAD familles. La DGCS a donc, dès le mois de décembre 2022, sollicité Adédom ainsi que les autres fédérations nationales d'aide à domicile afin d'engager des travaux sur les dispositions réglementaires entourant les SAAD familles. Ces discussions ont permis de les nettoyer et de les compléter au regard des missions « CAF » et « ASE/PMI » de ces services. Parallèlement, un travail de révision du cahier des charges des SAAD familles a été entrepris. Il a toutefois été reporté à la fin de l'année 2023 en raison du calendrier très serré de la DGCS – le décret devant paraître au plus tard le 30 juin 2023. En pratique, le décret révisant les dispositions réglementaires relatives aux SAAD familles paraîtra donc avec, en annexe, le cahier des charges actuel de ces services.



AIDE, ACCOMPAGNEMENT, FAMILLE

1/ L'accompagnement des adhérents au quotidien

Le pôle Aide et accompagnement s'attache, au quotidien, à soutenir et accompagner les adhérents du réseau dans leurs interrogations autour de leurs activités. Cet appui prend diverses formes et se traduit notamment par les réponses apportées à leurs sollicitations, la rédaction de notes et la veille réglementaire et juridique.

En 2022, le pôle a répondu à 242 sollicitations portant notamment sur les sujets suivants :

- Covid-19 (obligation vaccinale, port du masque, délivrance d'autotests, passe sanitaire...)
- Limites de compétences entre les différents professionnels
- Régime juridique (habilitation à l'aide sociale, autorisation, agrément, déclaration)
- La tarification (liberté tarifaire, frais annexes...)
- Le financement (CD, CNAF, CNAV...)
- CPOM et dotation qualité
- Crédit d'impôt

Le pôle assure également une veille sur les appels à projets ou à manifestation d'intérêt et soutient les adhérents du réseau dans l'élaboration ou le suivi de leurs projets ainsi que le développement d'une activité nouvelle.

2/ Porte-parole des intérêts du réseau

COG de la CNAF : garantir l'existence des actions de soutien à la parentalité et en périnatalité

Dans le cadre des discussions sur sa future convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 que la CNAF mène avec l'Etat, Adédome et les 3 autres fédérations nationales d'aide à domicile ont envoyé, en décembre, une contribution à l'institution afin de peser sur le contenu de ce texte encadrant ses actions pour les cinq prochaines années. Ainsi, la fédération a rappelé l'importance de la politique de soutien à la parentalité et des actions en périnatalité, et insisté sur la diminution du reste à charge des familles. Parallèlement, elle a attiré l'attention de la CNAF sur la situation des SAAD familles dont il convient de revoir les modalités de financement (revalorisation et recalibrage des plafonds AVS et TISF à la hauteur des besoins réels, révision des règles budgétaires...).

Financement des SAAD familles

En fin d'année, Adédome, l'UNA, l'ADMR et la FNAAFP-CSF, ont alerté la présidence et la direction générale de la CNAF sur la nécessaire revalorisation des tarifs plafonds AVS et TISF pour 2023 ainsi que sur le recalibrage du tarif plafond AVS, notamment sous-dimensionné. Et ce, sans attendre la signature de sa COG pour la période 2023-2027. Nous avons ainsi rencontré la direction des politiques familiales et sociales de la caisse avec ces 2 objectifs en tête. La démarche n'ayant pas abouti, les 4 fédérations, à l'initiative d'Adédome, ont, en janvier 2023, saisi

le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées. A la suite d'un rendez-vous le 28 février avec son cabinet, ce dernier a entendu l'urgence à agir et décidé d'entamer des discussions avec le ministère des Finances.

Adonis

Pour rappel, depuis janvier 2021, de nombreuses CAF exigent des SAAD Familles la saisie des demandes et des heures d'intervention dans Adonis, alors même qu'un échange des flux automatisé entre les logiciels des associations et Adonis n'est toujours pas opérationnel. Cet échange devait permettre d'éviter une double saisie (systèmes d'information internes et Adonis). Mais, face aux difficultés dans la mise en œuvre d'Adonis, Adédome, en lien avec les autres fédérations nationales d'aide à domicile (UNA, ADMR et FNAAFP-CSF), ont réuni le 9 novembre 2022 les SAAD familles et les éditeurs de logiciel afin de lister ces difficultés et de les faire remonter au Directeur général de la CNAF. C'est chose faite par l'envoi d'un courrier en date du 24 janvier 2023 par lequel les fédérations réclament la mise en œuvre d'un plan d'actions co-construit pour améliorer l'offre Adonis.

3/ Les commissions

Instances de réflexion, les commissions ont permis aux membres de celles-ci et à la fédération d'aborder différents sujets d'actualités et des thématiques stratégiques afin de consolider les positionnements fédéraux.

La commission « Personnes âgées et personnes en situation de handicap »

Composée de 12 membres, cette commission s'est réunie cinq fois en 2022 et a été un lieu d'échanges privilégiés sur les sujets suivants :

- Mobilité professionnelle
- OSCAR
- Financement surcoûts liés à l'avenant 43
- Réforme des services autonomie à domicile
- Dotation qualité
- Équipes autonomes

La commission « Enfance et familles »

Composée de 8 membres, cette commission s'est réunie trois fois en 2022 et a été un lieu d'échanges privilégiés sur les sujets suivants :

- Logiciel Adonis
- Modalités de financement CNAF
- 1000 premiers jours
- Réforme du DE TISF
- Promotion des SAAD familles et du métier TISF
- Équipes autonomes
- COG CNAF
- Impact de la réforme des services autonomie à domicile sur les SAAD familles

QUALITÉ

Cette année a été marquée par l'intégration du service Qualité dans le service Activités du domicile dans un esprit de cohésion et de transversalité pour mieux répondre aux évolutions du secteur

1/ Cap sur l'évaluation HAS !

Le nouveau dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

22

Après la parution des derniers décrets en avril 2022, la fédération s'est mobilisée, en lien avec la commission qualité, afin de permettre aux adhérents de s'approprier le référentiel :

- Construction d'un outil d'autoévaluation,
- Création d'une boîte à outils « évaluation »,
- Interventions en délégations territoriales,
- Des focus spécifiques sur les critères impératifs ...

Ces actions continueront et se développeront en 2022.

2/ Révision des outils de la loi 2002-2

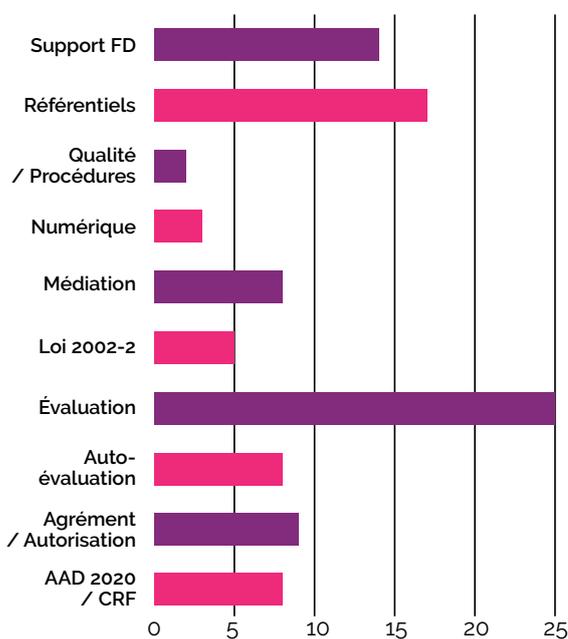
Parce que le référentiel HAS impacte les outils de la loi 2002-2, une révision trimestrielle de ces outils a été engagée en fin d'année avec pour objectif d'être proactif sur les besoins des adhérents. Le projet de service a été le premier à bénéficier d'une révision, sous une forme adaptée à tous les services.

3/ La commission qualité

La commission qualité, pluridisciplinaire et représentative des adhérents, s'est fortement mobilisée sur le nouveau référentiel d'évaluation HAS.

Elle s'est réunie le 23 mars et le 18 novembre pour valider ses travaux.

Les sollicitations sur la qualité



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

1 / Fondation JM Bruneau

Soutien aux projets des adhérents Adédom par la Fondation JM Bruneau

**FONDATION
JM.BRUNEAU**

SOUS L'ÉGIDE DE LA
FONDATION DE FRANCE

La Fondation JM Bruneau agit dans le champ des solidarités et de l'action sociale. En étroite collaboration avec les programmes de la Fondation de France, elle intervient selon des axes variés tels que l'aide aux personnes âgées et handicapées, l'insertion et l'emploi, le logement, mais aussi l'enfance et la santé des jeunes.

En 2022, pour la 8^e année consécutive, la Fondation JM Bruneau soutient les adhérents de la Fédération Adédom en soutenant les projets émergents qui répondent aux besoins actuels des personnes vulnérables.

En 2022 encore, la Fondation JM Bruneau a souhaité soutenir particulièrement les associations engagées dans des projets innovants d'organisation des équipes notamment les organisations en équipes autonomes et responsables. De plus, les associations qui ont été soutenues en 2021 sur ce sujet, ont pu redéposer un dossier en 2022.

Pour 2022, ce sont à nouveau 100 000 € qui ont été mobilisés pour l'ensemble des adhérents Adédom.

23

Evolution dans le suivi des projets JM Bruneau

- 2021-2022 : [Lucie DESHARBRES](#)
- Depuis novembre 2022 : [Blanche ADOU-NIANGORAN](#)

Suivi du Fonds Bruneau en 2022

Les appels à projets en 2022 ont eu lieu sur trois périodes : du 1^{er} janvier au 30 mars, du 1^{er} avril au 30 septembre et du 1^{er} octobre au 31 décembre. Ainsi, le comité Bruneau s'est réuni 3 fois en 2022, les 10 mai, 30 août et 15 décembre, pour statuer sur les demandes de financement.

Le Comité Bruneau statue équitablement sur les dossiers grâce à des critères de sélection établis en amont. A la suite de ce dernier, les dossiers validés en comité sont présentés à la Fondation JM Bruneau pour un avis consultatif.

La Fédération est à la disposition des associations pour les renseigner sur les critères, le processus de sélection et les appuyer dans l'élaboration du dossier.

Montant des subventions et thèmes des projets

Pour 2022, 19 projets ont été déposés et parmi ceux-ci 12 ont été soutenus financièrement.

Ce soutien représente une dotation de 86 660 € en faveur des projets des associations.

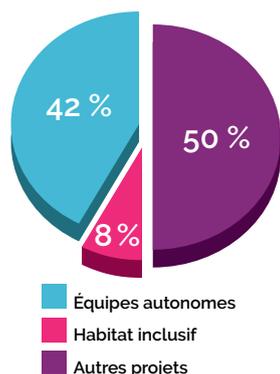
Le montant moyen de la subvention accordée par projet est de 6 900 €.

Conformément à l'attention particulière accordée aux projets de transformation en équipes autonomes, la grille des subventions est différente.

Grille des subventions en 2022

	Projets de transformation en équipes autonomes	Autres projets
Projets avec co-financement	Subvention dans la limite de 50 % du coût total du projet et à hauteur de 10 000 € maximum	Subvention dans la limite de 50 % du coût total du projet et à hauteur de 7000 € maximum
Projets sans co-financement	Subvention dans la limite de 50 % du coût total du projet et à hauteur de 7 000 € maximum	Subvention dans la limite de 50 % du coût total du projet et à hauteur de 5000 € maximum

Thèmes



Les thèmes autres que celui des équipes autonomes

- Équipe Mobile Sanitaire et Sociale
- Ateliers collectifs de médiation animale pour des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile
- Résidence partagée
- Facilité le « bien vieillir » sur le territoire escaudinois
- Séjour – Répît Jeunes Aidants 82
- Une approche innovante domicile : l'accompagnement multisensoriel de la maladie neuro évolutive par le voyage immersif

24

Analyse des projets soutenus



Publics accompagnés

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Proches aidants
- Salariés en direction des personnes accompagnées



Thématiques

- Améliorer la qualité de l'accompagnement proposé
- Favoriser le lien social
- Proches aidants
- Équipes autonomes et responsables



Zone géographique

- Hauts-de-France (Nord) : 5
- Occitanie : 5
- Auvergne-Rhône-Alpes : 1
- Centre-Val-de Loire : 1

2 / Accompagnement des adhérents sur les projets de transformation

Pour répondre aux enjeux de valorisation des métiers, aux difficultés d'absentéisme, de turn-over, de qualité de vie au travail ayant des incidences sur la qualité de service, de nombreuses associations s'interrogent et s'engagent dans des transformations de leur organisation.

Le principe central est la constitution d'équipes d'intervenants autour d'un pool de bénéficiaires. Ces équipes s'auto-organisent sur certains sujets comme celui des remplacements, des congés, etc. et surtout une vie d'équipe est mise en place. Ces organisations montrent des résultats intéressants en termes d'effets sur la qualité de vie au travail comme sur la qualité de service.

En 2022, Adédodom a continué à accompagner ses adhérents sur ce sujet notamment en proposant des actions opérationnelles ainsi qu'en permettant l'échange de dirigeants engagés dans ces démarches.

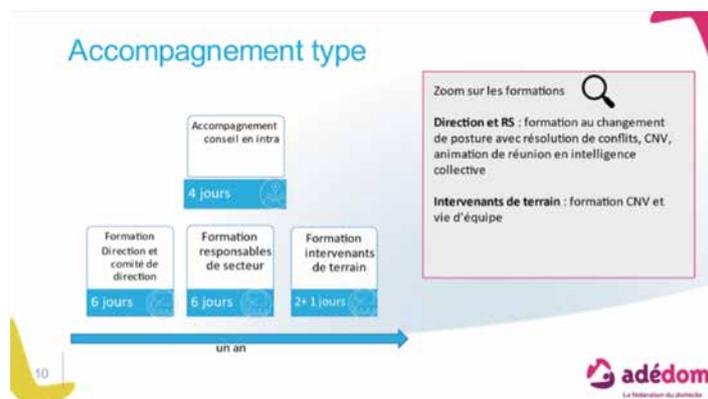
Accompagnement de 4 structures du réseau

En 2022, Adédodom a pu accompagner, grâce au soutien du Fonds Bruneau et à la suite d'un appel à candidatures, 4

structures dans la mise en place d'équipes autonomes et responsables.

2 structures ont été accompagnées en Centre-Val de Loire et 2 structures en Auvergne-Rhône-Alpes.

Présentation du dispositif d'accompagnement



Les dernières formations des intervenants à la communication bienveillante auront lieu au 1^{er} semestre 2023 et le bilan sera fait à ce moment-là.

Quelques chiffres

L'accompagnement très opérationnel a permis la mise en place de **43 équipes autonomes** (chiffre pour les 4 structures)



Groupe de co-développement à destination des dirigeants

Dans le cadre de cet accompagnement un groupe de co-développement à distance a été mis en place auquel ont été intégrées d'autres structures engagées dans des transformations en équipes autonomes. Ainsi les dirigeants de 9 structures ont pu participer.

Les thèmes travaillés ont été variés :

- animation des réunions d'équipe,
- accompagnement des RS dans leur changement de posture,
- modèle économique de l'organisation en équipes.

Formation des Directions engagées ou en voie de s'engager dans une transformation en équipes autonomes

La formation au changement de posture des dirigeants a également été ouverte à d'autres dirigeants du réseau. C'est ainsi que les dirigeants de 8 structures du réseau ont pu participer à cette formation de 6 jours.

et d'optimiser l'utilisation de l'étoile des familles dans les services SAAD Famille formées à l'outil.

L'objectif était que ces ambassadeurs de l'étoile soient des référents et des aides pour accompagner les professionnels dans l'intégration de l'outil dans leurs pratiques

Ainsi 4 structures ont engagé des salariés dans ce programme des ambassadeurs de l'étoile des famille et 16 personnes ont ainsi participé à ce programme.

Les participantes se sont retrouvées lors d'une journée de formation et de 4 sessions de co-développement à distance. Cela a permis de travailler sur le rôle d'ambassadeur, les 7 dimensions clés de réussite pour la mise en œuvre de l'étoile, la mise en œuvre de ces dimensions et la définition d'un plan d'action.

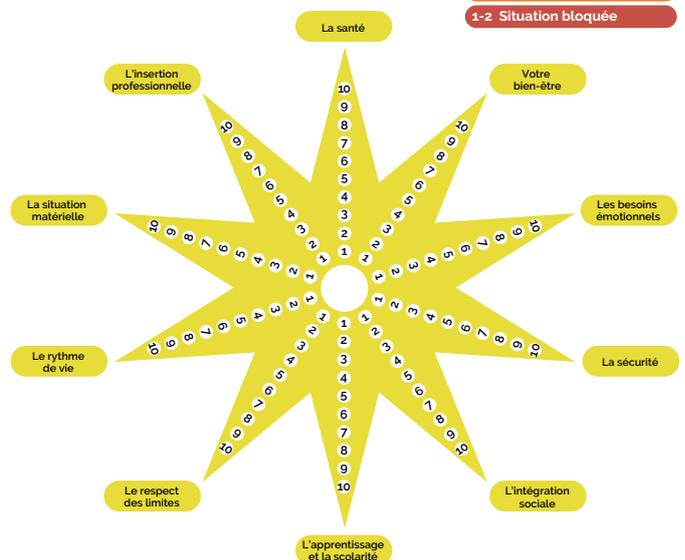
Un guide d'ambassadeur de l'étoile sera rédigé.

- 9 - 10 Situation OK
- 7 - 8 Trouve des solutions
- 5 - 6 Prend des initiatives
- 3 - 4 Conscient des difficultés
- 1-2 Situation bloquée

3 / Étoile de progression des familles – Family Star

Programme des ambassadeurs de l'étoile avec le soutien de la CNAF

Suite à l'enquête menée en novembre 2021 et dans le cadre de la convention d'Adédom avec la CNAF, un programme d'ambassadeurs de l'étoile des familles a été initié afin de renforcer



UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

26

La période 2022 a oscillé entre la sortie de la législation de crise, en terme de pandémie Covid-19, et l'intégration de l'avenant 43 dans la pratique RH des associations.

Du point de vue du Covid-19, la loi du 22 janvier ou encore celle du 30 juillet 2022 organisent la fin de beaucoup de dispositifs exorbitants du droit commun, alors que le maintien d'une obligation vaccinale sans dose de rappel supplémentaire, interroge sur les évolutions futures et le sort des salariés suspendus. Adaptant continuellement leurs pratiques, les associations devront demain, organiser la problématique de santé au travail en tenant compte des enseignements de cette crise. L'avenant 43 connaît une évolution presque semblable en terme d'incrémentation dans le quotidien des associations. La gestion de l'effet report et les évolutions juridiques et RH suscitées entraînent des questions qui interrogent aussi le management. Les recrutements nouveaux et la perspective en 2023 de l'obligation d'organiser des entretiens d'évaluation dans le cadre du reclassement, ont été l'occasion de nouveaux questionnements, notamment autour des glissements de tâches en fonction des diplômes. Dans le cadre de nombreux travaux de Branche, de nouvelles grilles d'évaluations parues fin 2022 ; la formation des managers à l'avenant 43 et aux entretiens d'évaluation s'est développée tout au long de l'année.

La sortie de Malakoff Humanis du régime de Prévoyance et de complémentaire santé s'est traduite par un accompagnement accru des adhérents avec la réalisation notamment d'une visio commune à la Branche, disponible en replay, permettant d'organiser la reprise des contrats par un assureur relevant de la mutualisation de Branche (AESIO, AG2R La Mondiale, MACIF).

Le pôle est aussi investi dans plusieurs chantiers transverses. Au niveau de la Commission nationale Prud'hommes de l'UDES, l'année 2022 a permis la désignation de 177 Conseillers Prud'hommes, dont 8 de notre Fédération caractérisant un véritable engagement du réseau dans la fonction employeur.

A signaler également la participation du pôle dans le travail opéré par Baluchon France autour de l'expérimentation sur le relayage, afin de proposer une évolution du régime de ce dispositif si utile mais ne permettant pas, aujourd'hui, d'être mobilisé efficacement par les associations.

La Commission des Affaires sociales de l'UDES ou encore la participation aux travaux du comité de suivi de la charte Lai-

cité de la CNAF permettent également au pôle d'enrichir son accompagnement auprès du réseau.

Enfin, la veille législative a été, comme chaque année importante, avec notamment, pour les plus marquantes, la loi « *pouvoir d'achat* » 2022-1158 du 16 août 2022 ou encore la loi 2022-1598 du 21 décembre 2022 relative au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

Parmi les notes réalisées cette année, une Charte informatique, en lien avec le service activité du domicile, est mise à votre disposition sur le CRF, correspondant aux attentes des questions sur le RGPD qui ont émaillé cette année.

Au-delà des thématiques évoquées précédemment, le Pôle juridique a reçu **1473 sollicitations** sur des problématiques récurrentes et assez réparties. Parmi celles-ci :

- **les relations individuelles de travail** : le contrat de travail (modèles de CDD et CDI, contrats aidés...), les congés payés, le temps partiel thérapeutique, la durée de travail (repos hebdomadaire, interruption de travail dans la journée, pause, durées maximales de travail, planification...), la modulation du temps de travail, la complémentaire santé (dispense d'affiliation...), le suivi médical et la procédure d'inaptitude, les sanctions disciplinaires dont le licenciement, la rupture conventionnelle et le départ en retraite,
- **les relations collectives de travail** : les élections professionnelles, le rôle et les attributions des différentes institutions représentatives du personnel, le règlement intérieur,
- **le service mandataire (particulier employeur)** : le droit disciplinaire, le décès et l'hospitalisation du particulier employeur, les obligations en matière de médecine du travail,
- **le droit des associations** : les statuts et le règlement intérieur, la publicité.

L'accompagnement des adhérents a été également lié à l'actualité législative, réglementaire, mais aussi conventionnelle dans le cadre de la négociation et la conclusion de certains avenants de branche :

- **la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021** pour renforcer la prévention en santé au travail : améliorer la prévention en santé au

travail, réformer les services de santé au travail, améliorer le suivi des salariés par les services de prévention et de santé au travail

- **les décrets d'application n°2022-372 et n°2022-373 du 16 mars 2022 de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021** : visite médicale de reprise, rendez-vous de liaison, visite médicale de pré-reprise, visite médicale de mi-carrière, suivi individuel renforcé
- **la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021** visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle : renforcement de l'obligation de publication de l'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- **la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022** renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique : arrêts dérogatoires à la Covid-19, report des visites médicales, recours à la téléconsultation, ...
- **la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022** mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19
- **l'ordonnance n°2022-1203 du 31 août 2022** prolongeant l'application des dispositions adaptant les conditions de versement de l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière au contexte de l'épidémie de Covid-19
- **la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022** portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat : prime de partage de la valeur,...
- **la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022** portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi : présomption de démission en cas d'abandon de poste, expérimentation du CDD multi-remplacement,...
- **les avenants** n°50 sur l'indemnité kilométrique, n°51, n°52 et n°54 sur la valeur du point, n°53 sur l'articulation entre le salaire minima et le SMIC, n°55 sur la prévoyance, ainsi que l'avenant n°2 à l'avenant n°39 sur la Pro-A

La mise à jour des 12 grilles paritaires d'évaluation sur l'avenant 43 et les formations mises en place.

La mise en place d'une visio Adédom/Fnaafp/Una le 22 septembre sur l'accompagnement des structures suite à la résiliation des contrats conventionnels Prévoyance et Santé par Malakoff-Humanis de la Branche au 31 décembre 2022.

La réalisation d'une enquête USB, dont Adédom, sur le surcoût de l'avenant 43 APA/PCH en 2022, SAAD PA/PH.

La diffusion du rapport de branche 2022 (données 2021) : chiffres clés et enjeux de la branche.

A noter : sous l'influence de la rationalisation légale intervenue en 2017 et des premières décisions jurisprudentielles, conformément à l'article L 1226-2 et 1226-10 du code du travail, le reclassement doit être recherché au sein de l'entreprise (y compris l'ensemble de ses établissements) ou des entreprises du groupe au sens du droit commercial permettant la permutation de tout ou partie du personnel.

Auparavant, la notion de groupe était interprétée par la jurisprudence en ce sens qu'une association devait être considérée comme faisant partie d'un groupe lorsqu'elle adhérait à une fédération permettant la permutation de tout ou partie du personnel au sein des autres associations du groupement. Elle estimait que la recherche devait être faite dans ce cadre.

Aujourd'hui, le législateur a restreint les possibilités d'interprétation et la jurisprudence semble se tenir à la lettre du texte. Nos associations ne peuvent plus être regardées comme constituant un groupe au sens des articles précités.

Ainsi, la Fédération ne traite plus les demandes de reclassements.



GESTION / PAIE

Les questions des associations, en 2022, ont porté essentiellement sur l'inflation et les différentes augmentations du SMIC et de la valeur du point mais également sur les questions d'ordre général :

- la paie, la fiscalité et la comptabilité
- La modulation
- Les outils de gestion.

Quelques exemples de cas traités :

• Modulation

Que faire lorsqu'un salarié en modulation à temps plein est à temps partiel thérapeutique ?

• Prévoyance

Comment se passe l'indemnisation de la partie prévoyance dans le cas d'un salarié n'ayant pas 6 mois d'ancienneté dans la structure et moins de 150 h de travail sur le dernier trimestre ?

• Activité partielle

Les salariés vulnérables peuvent-ils toujours être placés en activité partielle ?

Au niveau des calculs des congés payés, le chômage partiel diminue l'acquisition des congés à venir ?

L'activité partielle suspend-elle l'acquisition de l'ancienneté ?

• Taxe sur les transports ou taxe mobilités

Sommes-nous assujettis à la taxe transport ?

• Exonération

Le prestataire paie nous indique ne pas avoir la possibilité de cumuler les exonérations service à la personne et CUI CAE.

Je m'interroge sur le paramétrage réglementaire le plus intéressant pour le service, pouvez-vous m'indiquer ce qui serait le plus adapté ?

• Délais de carence

Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail, nous faisons le maintien de salaire en jours ouvrables avec 3 jours de carence.

Devons-nous faire en jours ouvrables ou ouvrés ? Sur les jours travaillés seulement ?

• Forfait jour

Est-il possible de conclure un forfait jour avec un salarié en CDD ? Est-il possible de conclure un forfait jour à temps partiel ?

• Mensualisation

Est-il possible de faire des contrats mensualisés dans la convention collective de la branche aide à domicile pour les salariés ayant des horaires fixes ?

Si cela est possible, comment doit-on payer un mois (exemple février) ayant 30 jours ou moins ?

• Indemnité de départ à la retraite

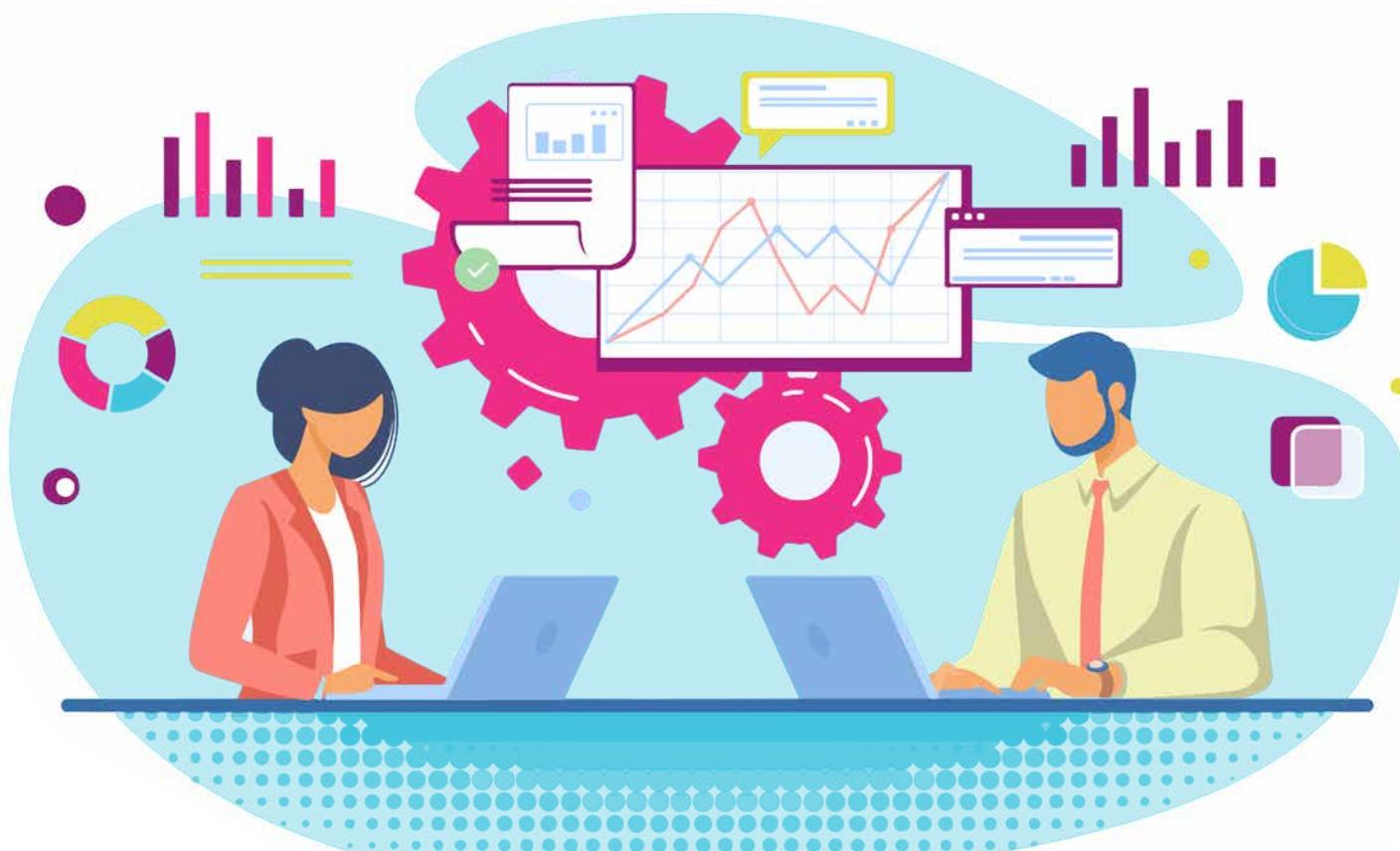
Nous avons une salariée qui va partir en retraite au 30 juin 2023 et qui est en retraite progressive depuis le 01 septembre 2022. Cette salariée était à temps complet et actuellement elle est à mi-temps pour la retraite progressive. Comment devons-nous calculer son indemnité de départ en retraite ?

• SIRET

Quelle est la démarche pour obtenir des SIRET distincts ?

• Crédit d'impôt

Comment se passe l'avance en crédit d'impôt dans nos associations mandataires ?





Après 2 ans de flottement dans les expérimentations du fait de la pandémie du Covid-19, l'année 2022 a été marquée par la reprise des travaux de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) en la matière. 2022 marque l'exécution et le déploiement de travaux de Branche paritaires novateurs, initiés par les représentants des fédérations d'employeurs, et des syndicats de salariés.

Avec l'appui technique de l'OPCO Uniformation et de cabinets d'études, des réflexions communes ont été menées autour de différents enjeux emploi-formation de l'aide, de l'accompagnement, des services et des soins à domicile : attractivité des métiers, intégration, formation et qualification des salariés, fidélisation...

La CPNEFP a ainsi mis en œuvre et financé des expérimentations de dispositifs, dans la recherche de perspectives de réponses à ces problématiques récurrentes.

Un partenariat interbranche déployé en régions a notamment émergé avec la Branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion

(ACI), dans la formalisation d'un parcours commun de formation et d'intégration de personnes éloignées de l'emploi. Les ACI informent de la réalité du métier, motivent et forment aux compétences et aptitudes de base attendues, pour intégrer par la suite des SAAD de façon opérationnelle.

Autre grand chantier de cette année 2022, le développement et la formalisation d'une offre de services dédiée permettant de s'approprier l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST). Ce dispositif de formation, encore trop peu mobilisé, se présente pourtant comme un moyen concret d'accompagner les nouveaux salariés sans qualification ou expérience significative dans le domicile. En s'inscrivant dans un parcours d'intégration global, l'AFEST est vecteur de sécurisation de la prise de poste et de facilitation du sentiment d'appartenance et fidélisation.

Les travaux se poursuivront en 2023, autour de cette coopération, avec l'objectif de généraliser les outils développés et de les proposer aux structures de la Branche.

Adédom formation 2022

Après une crise sanitaire majeure, les structures continuent, avec résilience, à affronter une succession de crise dans le secteur, qu'elles soient structurelles avec une pénurie majeure de main d'œuvre, un contexte géopolitique accentuant une inflation galopante ou plus conjoncturelle et institutionnelle avec le refus de certains acteurs institutionnels de financer les différents avenants signés...

En effet, cette succession de crises a mis en exergue et accéléré une évolution inéluctable, la généralisation des dispositifs de formation à distance. Pour autant, elle met également en évidence le nécessaire retour à des liens en présentiel. Liens, dans notre secteur, qui font d'autant plus défauts qu'ils n'existent que peu au quotidien pour les salariés intervenant à domicile.

Par ailleurs, eu égard aux crises traversées, la formation professionnelle continue d'apparaître encore davantage comme un enjeu stratégique pour les individus, les structures et les territoires. Elle constitue même un facteur essentiel d'innovation, de croissance, de progrès social et de protection pour notre réseau.

Cette année fut l'occasion de mettre en place une **campagne nationale de formation** sur l'une des révolutions du secteur, à savoir la **sensibilisation aux nouvelles organisations du travail** au sein des structures et plus particulièrement la mise en place des « équipes autonomes ». En effet, c'est **plus de 15 sessions de formation** délivrées sur tout le territoire et dans les DOM en partenariat avec la Fédération et notre OPCO de branche Uniformation. Il s'agit d'un effort conséquent d'accompagnement d'environ 40 000 euros...

Cette année nous a également permis de continuer à développer dans toute la France de nombreux cycles de professionnalisation à destination des faisant-fonction TISF, des responsables de secteur, des IDEC en CSI ou en SSIAD.

Enfin, les stagiaires ont pu juger eux-mêmes de la qualité des actions de formation délivrées via les différents questionnaires de satisfaction et leur verdict, s'il nous satisfait, nous pousse toujours à maintenir le plus haut niveau d'exigence.

COMMUNICATION

Visibilité interne/externe

L'activité 2022 du pôle communication a principalement été marqué par l'organisation du Congrès de Lyon (voir p. 10 et 11) ainsi que la mise en ligne de la nouvelle version des sites Internet et Extranet. Ces nouveaux sites ont comme priorité une meilleure information des internautes (site Internet) et des adhérents (site Extranet). La construction de l'Extranet a notamment été totalement revue par rapport à la version précédente afin de mieux prendre en compte le Système d'information de la fédération dont le Centre de Ressources Fédéral qui est directement accessible à partir de la page d'accueil de l'Extranet.

Le pôle communication a également participé activement à la réalisation de la plateforme de propositions, commune aux 4 fédérations de l'USB-Domicile, en lien avec les élections présidentielles et législatives de 2022.

30

Les réseaux sociaux en 2022 Quelques chiffres

Twitter @adessadomicile

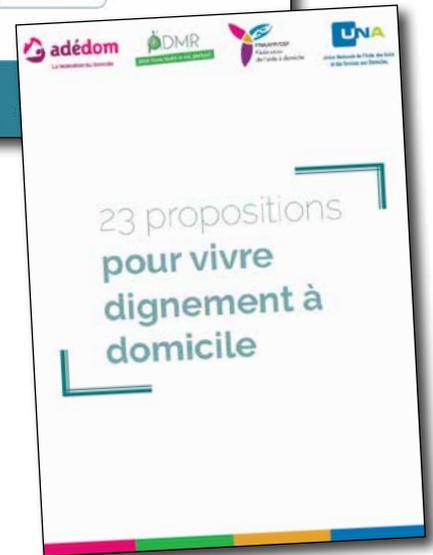
193 tweets - 14135 visites du profil -
3542 abonnés

Youtube Fédération Adédom

30 vidéos - 1134 vues - 25 abonnés

Linkedin Adédom

2345 visites - 1108 abonnés



Communication à l'attention des adhérents en 2022

Newsletter

23 envois

Les rendez-vous politiques d'Adédom

11 envois

Lettre d'information COVID-19

4 envois

L'accompagnement des adhérents

Le pôle Communication continue d'apporter son soutien et son aide aux associations du réseau.

Il propose un accompagnement en communication stratégique et opérationnelle par échanges téléphoniques, par courriels ou bien en se déplaçant directement auprès des structures. Mis à mal depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, les déplacements ont pu reprendre en 2022 mais les nouveaux usages de la visioconférence, qui permettent des interactions plus souples et plus rapides, ont rendu plus rares ces déplacements spécifiques au sein des associations du réseau.

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES





La fédération du domicile

AEDOM fédération nationale

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff

Tél. : 01 40 84 68 68 - contact@adedom.fr

www.adedom.fr - twitter : @FedeAdedom